



02113984

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

FORMULE IV

12,57 (1)

Déposé au Greffe du
Dépôt au greffe du tribunal de commerce
de ... 03-09-2002 ...
le ...
La Greffe
RÉSERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

SPRL BEBRONNE MEYERS

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

4950 WAIMES (SOURBRODT), rue des Scieries 6.

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Verviers n° 62988

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

TVA 444.408.270

7. Objet de l'acte

Augmentation de capital et refonte des statuts.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée **SPRL BEBRONNE MEYERS** ayant son siège social à **4950 WAIMES (SOURBRODT)** rue des Scieries, numéro 6, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du huit juin mil neuf cent nonante et un, dont les statuts furent publiés par extraits aux annexes du Moniteur belge en date du quatre juillet suivant, sous le numéro 910704-433, reçu par le notaire Robert LEDENT de résidence à Malmedy le vingt-sept juillet deux mille deux, enregistré à Stavelot le 07 août suivant, vol. 416 fol 9 case 13, reçu EUR 25, (si) Le Receveur, S. BERGS, il résulte

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes.

1 L'assemblée a décidé d'augmenter le capital sans création de parts sociales nouvelles pour le porter de (750 000 BEF) à (766 458 BEF) par incorporation de (16 458 BEF) à prélever sur les bénéfices reportés.

L'assemblée a ensuite requis le notaire d'acter que l'augmentation de capital est effectivement réalisée et que le capital social a été porté à sept cent soixante-six mille quatre cent cinquante-huit francs (766 458 BEF)

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 63 89.05 ...

Numéro du compte : 063-111.69.06.83 ...

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

2 Corollairement l'assemblée a décidé de convertir le capital en dix-neuf mille euros (19 000 EUR) et de supprimer la valeur nominale des parts.

3. En conséquence des deux résolutions qui précèdent, et suite à l'entrée en vigueur de la loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf, introduisant le Code des Sociétés, l'assemblée décide la refonte complète de ses statuts et adopte un nouveau texte coordonné. Le texte coordonné fera l'objet d'un dépôt au registre de commerce de Verviers.

Comme suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 relatif au capital social sera désormais libellé comme suit:

Le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLE EUROS (19.000 EUR). Il est divisé en sept cent cinquante parts sociales sans mention de valeur nominale, représentant chacune un sept cent cinquantième de l'avoir social (1/750^{ème}) de l'avoir social.

L'assemblée a corollairement décidé d'ajouter un article 6bis relatif à la formation du capital social.

Dépôt en même temps que les présentes, l'expédition de l'acte ainsi que la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Robert LEDENT.
Notaire.

